

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2026 FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nom et Prénom (ou raison sociale) de l'actionnaire :	
N° CIN (ou RC si personne morale) :	
Domicile (ou siège social) :	
Qualité de la personne votant par correspondance :	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Usufruitier <input type="checkbox"/> Propriétaire indivis
Représentée par (en cas de personne morale, usufruit ou propriété indivis) :	Nom, prénom : CIN : Qualité :
Nombre d'actions ayant le droit de vote :	

En ma qualité d'actionnaire ou de représentant d'un actionnaire de la Société SGTM, société anonyme au capital de 1.200.000.000,00 dirhams, dont le siège social est au 2 Boulevard Zerktouni - Casablanca, immatriculée au registre de commerce sous le numéro 31287, je formule comme suit mon vote par correspondance sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SGTM du mardi 23 juin 2026 à 10 heures :

Une seule case doit être cochée pour chaque résolution

	Pour	Contre	Abstention
1ère résolution			
2ème résolution			
3ème résolution			
4ème résolution			
5ème résolution			
6ème résolution			
7ème résolution			

Je déclare avoir pris connaissance des modalités de vote par correspondance telles que figurant sur le site Internet de SGTM ([www.sgtm.ma](http://www.sgtm.ma)) et m'être conformé aux dispositions prévues par l'article 130 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Fait à : .....

Le : .....

Signature (Faire précéder la signature par la mention « Bon pour pouvoir » + légalisation)

## **AVIS A L'ACTIONNAIRE**

Les actionnaires peuvent voter au moyen du formulaire de vote dont la signature doit être obligatoirement légalisée.

Ce formulaire est mis à la disposition des actionnaires au siège social. Il peut également être téléchargé sur le site internet : [www.sgtm.ma](http://www.sgtm.ma) ou être envoyé aux actionnaires qui en font la demande, au moins dix (10) jours avant la date de l'assemblée, soit au plus tard le 12 juin 2026.

Le formulaire, une fois rempli et dûment signé et légalisé, doit être envoyé au siège social de la SGTM, au 2 Boulevard Zerktouni, Casablanca, accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit remis en mains propres contre accusé de réception, deux (2) jours au moins avant l'Assemblée Générale. En conséquence, il ne sera pas tenu compte des formulaires reçus après le 18 juin 2026.

Tout formulaire non accompagné de l'original de l'attestation de blocage des actions et/ou non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité lors des votes (article 131bis de la loi n°17-95).

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la Société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

## **DOCUMENTS ANNEXES**

Sont annexées au présent formulaire de vote à distance, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2-09-481 :

- ▲ Le texte des résolutions proposées, y compris celles présentées par les actionnaires, accompagné d'un exposé des motifs et de l'indication de leurs auteurs ;
- ▲ En cas de titres au porteur, l'attestation requise délivrée par l'intermédiaire financier dépositaire des titres de l'actionnaire ;
- ▲ Tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale.